

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 9 février 2015 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

Monsieur Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola, est absent.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA15 170020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA15 170021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en apportant les corrections suivantes :

À la résolution CA15 170019 :

- de remplacer le nom de Jeremy Searle par celui de Peter McQueen comme appuieur aux fins de remplacer la proposition initiale;
- d'ajouter le nom de Peter McQueen comme appuieur aux fins d'approuver la proposition remplacée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman
Mentionne la tenue d'un deuxième sommet interpaliers gouvernementaux, lequel rassemblera tous les élus du territoire de l'arrondissement, ce vendredi 13 février 2015. Plusieurs sujets seront discutés, notamment le logement social et abordable, les écoles, le transport.

En lien avec l'annonce d'un projet de centre commercial dans le secteur des autoroutes 15 et 40, sur le territoire de Ville de Mont-Royal, indique avoir demandé des clarifications aux promoteurs concernant notamment les impacts sur les commerces locaux et l'accessibilité au site.
- Magda Popeanu
Déplore la réorganisation dans les CDEC et CLD dont le budget est coupé de moitié et souligne l'inquiétude quant à la possible perte d'expertise, particulièrement en matière d'économie sociale. Elle précise que dorénavant, seuls 6 organismes à but non lucratif couvriront tout le territoire de la Ville de Montréal.
- Marvin Rotrand
Fait un résumé de son séjour aux Philippines et de sa rencontre avec le vice-maire de Manille, Francesco Isko Moreno Domagoso, lequel s'est dit intéressé à renouveler l'entente Montréal/Manille.

Est réticent quant au développement projeté d'un centre commercial à l'intersection des autoroutes 15 et 40 et craint les impacts négatifs sur les commerces de l'arrondissement ainsi que sur le transport. Il croit que l'arrondissement ne doit pas offrir son soutien si les impacts pour l'arrondissement sont négatifs.
- Peter McQueen
En lien avec le service d'autobus dans Notre-Dame-de-Grâce, souligne certaines problématiques constatées cet hiver et invite les citoyens à une rencontre sur ce sujet le 17 février prochain à 18 h 30, au local du Dépôt alimentaire NDG. Il mentionne que M. Schnobb, président de la STM, a confirmé les problématiques liées au grand froid.

Rappelle que l'arrondissement a implanté des pistes de ski de fond au Parc Notre-Dame-de-Grâce, ainsi qu'un anneau de patinage libre autour de la patinoire de hockey et souligne le succès de ces installations.

Est très préoccupé par l'implantation d'un centre commercial à l'intersection des autoroutes 15 et 40 et croit que sa vitalité serait clairement associée à l'ouverture du boulevard Cavendish. Il rappelle qu'une motion pour l'ouverture du boulevard Cavendish a été votée à la majorité par le conseil d'arrondissement et propose que le vote soit pris de nouveau à la lumière de ces nouvelles informations.



- Lionel Perez Indique que la Ville de Montréal a réalisé l'inspection et la sécurisation de 59 structures de ponts et tunnels et que 21 morceaux de fragments de béton ont été retirés par mesure préventive.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- Christine Allaire Déploire le manque d'information concernant le développement du Triangle et demande qu'un calendrier concernant les travaux soit présenté aux citoyens.
 - *M. Copeman rappelle que les investissements de 2014 ont été reportés en 2015. Cette année, 9 M\$ seront investis afin de procéder à la réfection des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) ainsi qu'à des travaux de surface sur l'avenue Mountain Sights et sur la rue Paré, et au réaménagement des intersections des rues Paré et Buchan et de l'avenue Mountain Sights. En ce qui concerne la création d'un parc, il rappelle que la réserve foncière sur les deux terrains visés est toujours en vigueur. Le Service de gestion et planification immobilière de la Ville est en discussion avec les deux propriétaires des terrains. Des investissements futurs sont également prévus : 9 M\$ en 2016 et 12 M\$ en 2017 (réaménagement des rues Paré et Buchan et de l'avenue Victoria). L'arrondissement a l'intention de rencontrer les citoyens du Triangle pour leur expliquer les travaux.*
 - *M. Rotrand indique que la dernière édition du journal Les Actualités présente un excellent résumé du calendrier des travaux et en donne le détail. L'objectif de l'arrondissement est clair : la requalification de ce secteur.*
- Alexandre Rousseau Déploire le déneigement des industries dans le secteur du Triangle qui se fait entre minuit et 4 h du matin, et ce, dès qu'il y a des précipitations.
 - *M. Boutin explique qu'à sa connaissance, aucune réglementation n'empêche le déneigement de nuit.*
 - *M. Rotrand prend sa question en délibéré et indique qu'une analyse de la réglementation devra être faite d'ici l'hiver prochain. Un suivi sera fait au citoyen au cours des prochains mois.*
- Jean Dermine Demande s'il y aura une consultation citoyenne pour expliquer ce qui sera fait, dans le secteur du Triangle avec des plans et perspectives, avant la réalisation des travaux, de manière à prendre en compte les commentaires des citoyens.
 - *M. Copeman réitère son souhait de faire une réunion avec les citoyens du secteur pour expliquer les travaux qui seront réalisés en 2015 et les phases ultérieures.*
 - *M. Rotrand explique le schéma d'aménagement récemment adopté par le conseil municipal.*
- Nancy Bucovetsky Demande à ce que l'arrondissement intervienne de nouveau pour améliorer la situation du stationnement dans le secteur de l'Hôpital Sainte-Justine.
 - *M. Copeman indique avoir proposé une rencontre avec les citoyens à la fin de l'année dernière et cite l'un des porte-parole des citoyens du secteur et croit l'attitude irrespectueuse. Il est prêt à travailler afin de trouver des solutions qui satisferont tout le monde. Lorsque plusieurs véhicules de Car2go sont stationnés dans les espaces réservés aux résidents, ceux-ci doivent appeler 311 de manière à ce que l'entreprise soit avisée de les déplacer.*
 - *M. Plante indique avoir avisé Car2go de la problématique et précise que l'entreprise déplace les voitures rapidement lorsqu'elle est avisée du problème.*



- Peter Koziris

Souligne le départ à la retraite de l'agent Jean Tremblay du poste de quartier 26. Il explique que la situation dans le secteur de Sainte-Justine ne s'est pas améliorée et demande à ce que le stationnement hors SRRR soit limité à 2 h et à ce que l'arrondissement transmette un sondage aux résidents pour la limite de stationnement à 2 h.

 - *M. Copeman rappelle les statistiques d'occupation des zones SRRR dans le secteur. Il est contre l'implantation d'une zone de stationnement limité à 2 h, car cela obligerait tous les résidents du secteur à se procurer une vignette SRRR.*

- Norman Simon

Représente le groupe *Canadian for coexistence Interfaith event*, lequel organise un nouvel événement, le 26 avril prochain à 14 h 30, à l'église unie Saint-James United Church et en donne le détail. Certains représentants de la communauté yazidi seront présents.

 - *M. Rotrand est particulièrement inquiet par le génocide yazidi et urge le Premier ministre du Canada de prioriser l'accueil de cette communauté parmi les réfugiés.*

- Ioanna Avanitits

Questionne la démolition de l'immeuble Marconi situé sur l'avenue de Trenton, qui devait être classé patrimonial pour ses caractéristiques industriel/art-déco.

 - *M. Perez demande aux services de regarder le dossier.*
 - *M. Rotrand indique qu'à sa souvenance, le bâtiment a été démoli il y a plus de 25 ans et qu'à sa connaissance il n'était pas classé patrimonial et ne possédait pas de caractéristiques autres qu'industrielles. Il explique qu'environ les deux tiers du bâtiment étaient sur le territoire de Ville de Mont-Royal et que la décision de démolir a été prise par celle-ci : la portion du côté de Montréal a également été démolie pour laisser place à un secteur résidentiel.*

- Joseph Joncas

Remercie les services de la mise en place du programme *Lire c'est payant*.

- Michael Shafter

Propose l'organisation de divers festivals multiculturels lors des fins de semaine de manière à souligner la diversité montréalaise.

 - *M. Copeman transmettra sa proposition au maire Coderre et à la conseillère Manon Gauthier, responsable de la culture au comité exécutif.*

- Murray Levine

Indique avoir contacté la Fondation de l'Hôpital général juif afin de lui proposer d'utiliser le Tour de l'île pour faire une collecte de fonds et demande au conseil d'arrondissement d'intervenir auprès du président de la fondation.

 - *M. Copeman ne fera pas le lien entre le citoyen et M. Bick, président de la fondation, mais lui propose de le mettre en copie afin de pouvoir être informé de la réponse qu'il obtiendra.*

- René Després

A reçu une contravention alors qu'aucun panneau n'était installé et demande à ce que des vérifications soient faites. Il déplore le dépôt de la neige sur le domaine public par certains déneigeurs privés, privant ainsi les résidents ayant des vignettes SRRR de certaines places de stationnement.

 - *M. Copeman n'a pas le pouvoir d'annuler une contravention et explique la marche à suivre pour la contester. Il demande au citoyen de lui écrire afin que l'arrondissement fasse les vérifications et pourra lui confirmer si des panneaux étaient installés. Dans la négative, une lettre de l'arrondissement pourra être rédigée à l'attention du citoyen confirmant l'information, laquelle pourra être acheminée au procureur.*
 - *M. Plante indique que des inspecteurs feront des vérifications concernant le déneigement privé puisqu'un permis est requis pour déposer la neige sur le domaine public.*



- Lolita Demaguit

Déplore une problématique de sécurité sur l'avenue Moutain Sights ainsi qu'un manque d'éclairage dans le secteur.

 - *M. Rotrand rappelle les investissements passés réalisés dans le secteur Mountain Sights. Il rappelle avoir rencontré les citoyens du secteur en octobre 2013 et transmis les informations concernant la problématique de vente de drogue au SPVM. Il demande au directeur des Travaux publics d'envoyer un inspecteur pour faire les vérifications appropriées quant à l'éclairage.*

- André Cardinal

Souligne une problématique de glace sur les trottoirs et suggère de faire du déglacage entre les tempêtes. Il demande à ce que des inspections soient réalisées quant aux opérations de la compagnie responsable du déneigement et à ce qu'une rencontre publique soit organisée avec les services et les syndicats.

 - *M. Copeman rappelle que c'est le conseil d'arrondissement qui a attribué le contrat à la compagnie et lui suggère de communiquer avec son conseiller municipal lorsqu'il souhaite formuler des plaintes quant à la qualité du travail de déneigement. Il rappelle les conditions météorologiques exceptionnelles et précise que plusieurs opérations d'épandage ont été faites.*
 - *M. Boutin donne des précisions quant aux secteurs déneigés en régie et par l'entreprise privée.*
 - *M. Plante indique que quatre épandages ont été faits après Noël lors de la tempête et du verglas, dans une période d'environ deux semaines.*
 - *M. McQueen rappelle l'importance d'agir rapidement lors de verglas et qu'un des deux côtés d'une rue commerciale doit être déneigé en priorité.*
 - *M. Perez indique qu'il est facile de juger après les faits, mais qu'il faut apprendre des situations.*
 - *Mme Popeanu rappelle que le déneigement est un service essentiel pour une ville nordique et indique que des améliorations quant aux méthodes utilisées et à l'organisation du travail peuvent être apportées. Elle note par ailleurs que, lors du dernier conseil municipal, le vérificateur général a déposé un amendement à son rapport soulignant l'apparence de collusion dans les contrats de déneigement.*
 - *M. Rotrand précise que pour sa part, il s'agit de l'hiver où il a reçu le moins de plaintes concernant le déneigement.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Magda Popeanu

Indique avoir reçu une plainte concernant le déneigement sur l'avenue Ridgewood où un autobus de la ligne 11 n'a pas été en mesure de monter la côte.

 - *M. Plante lui demande de lui faire part de toute plainte en ce sens.*

- Marvin Rotrand

A reçu une plainte concernant le ramassage des déchets sur l'avenue Trans Island qui ne serait pas effectué depuis quelques temps.

 - *M. Plante a déjà transmis les informations et est confiant que cela ne se produira plus.*

A reçu une plainte concernant le déblaiement et déglacage de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges. Il semble que le problème soit récurrent.

 - *M. Plante fera les vérifications de manière à s'assurer qu'il n'y a pas de confusion dans les responsabilités entre les deux arrondissements limitrophes.*



- Russel Copeman Demande si l'entente de principe adoptée par le conseil d'arrondissement pour le développement du site de l'Hippodrome peut être rendue publique. Il rappelle que l'une des conditions de cette entente concernant le transfert des terrains de l'Hippodrome était l'inscription du lien Cavendish-Cavendish dans le PTI de la Ville de Montréal.
 - *M. Rotrand rappelle avoir proposé la motion à l'époque, que le document a été déposé au conseil d'arrondissement, qu'il fait donc partie des archives et est donc public.*

- Peter McQueen Demande si M. Searle a avisé l'arrondissement de son absence pour la présente séance.
 - *M. Copeman et Mme Reeves indiquent ne pas avoir reçu d'avis de sa part.*
 Demande à qui transmettre les plaintes concernant la salubrité de la piscine du centre sportif Notre-Dame-de-Grâce.
 - *M. Bergeron l'invite à lui transmettre les plaintes directement.*
 Craint une problématique de stationnement près des grandes institutions avec les vignettes de stationnement spéciales pour les services d'autopartage et demande si on peut obliger, par règlement, ces grandes institutions à implanter des places réservées à ces services à même leur stationnement.
 - *M. Plante croit qu'on peut encourager les institutions à le faire, mais non les obliger, et rappelle que Car2go et Communauto sont très collaborateurs. L'arrondissement étudiera la possibilité de créer des critères en ce sens lors de l'émission de permis pour des projets spécifiques.*

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose deux résolutions adoptées par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest concernant :

- un programme de formation cycliste à l'école primaire (CA15 22 0007);
- pour valoriser la diversité montréalaise et le rapprochement entre les MontréalaisEs (CA15 22 0009).

RÉSOLUTION CA15 170022

DÉCLARATION - MONTRÉAL ENGAGÉE POUR LA CULTURE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15.01 1150639002

RÉSOLUTION CA15 170023

PROLONGATION DE CONTRAT - VACUUM NATIONAL SM INC. - NETTOYAGE DE PUISARDS ET DE DRAINS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la prolongation du contrat de Vacuum National SM inc. pour le nettoyage de puisards, de drains ainsi que pour la disposition des boues et résidus pour l'année 2015, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13356.

D'autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2015 de 89 340,98 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 1 724,63 \$ taxes incluses et tous frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1144644010

RÉSOLUTION CA15 170024

PROLONGATION DE CONTRAT - LES ENTREPRISES CJRM INC. - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder la prolongation du contrat avec Les Entreprises CJRM inc., pour l'année 2015, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur incluant les accessoires pour une période d'environ six mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfection mineure de trottoirs dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 14-13369 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 72 434,25 \$ (taxes incluses) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.02 1154644002

RÉSOLUTION CA15 170025

PROLONGATION DE CONTRAT - SCIAGE DE BÉTON 2000 INC. - LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUCES AVEC OPÉRATEUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la prolongation du contrat de Sciage de béton 2000 inc. pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six (6) mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineures de trottoirs et autres travaux de voirie dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 14-13412.

D'autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ (taxes incluses) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1154644003

RÉSOLUTION CA15 170026

PROLONGATION DE L'ENTENTE - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la prolongation pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur avec entretien et accessoires, pour une période de 12 mois, avec Hewitt Équipement ltée, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro TP-TECH-2011-26.

D'autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs et du greffe.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1154644001

RÉSOLUTION CA15 170027

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ROMEL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'octroyer, à même les surplus de gestion, une contribution financière de 108 277,78 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL). Cette somme est équivalente au montant déboursé pour les frais d'étude de la demande de permis numéro 3000676946, visant la transformation de l'immeuble sis au 6600, avenue Victoria, permettant la réalisation d'un projet d'habitation social de 66 unités.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1140558011

RÉSOLUTION CA15 170028

CONTRIBUTION FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 11 ORGANISMES

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 8 875 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
L'Ensemble vocal Vivace	Frais de 2 publicités à paraître dans le programme des concerts du mois de mai 2015.	Total : 125 \$ Peter McQueen : 125 \$
Black Theatre Workshop	Achat de 2 billets pour la 29 ^e édition du "Gala Vision Celebration" du 31 janvier 2015.	Total : 250 \$ Peter McQueen : 250 \$
Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc.	Frais de publicité à paraître dans l'annuaire 2014-2015.	Total : 400 \$ Russell Copeman : 200 \$ Peter McQueen : 200 \$
Association de Bocce de Saint-Raymond	Pour les activités de la Semaine italienne du quartier Saint-Raymond de NDG en 2015.	Total : 1 000 \$ Russell Copeman : 500 \$ Peter McQueen : 500 \$
12 ^e Groupe Scout Notre-Dame-de-Grâce	Pour l'atteinte de leurs objectifs en 2015.	Total : 500 \$ Russell Copeman : 250 \$ Peter McQueen : 250 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Pour les activités dans le cadre du Festival Sefarad de Montréal 2014.	Total : 2 000 \$ Russell Copeman : 500 \$ Lionel Perez : 500 \$ Marvin Rotrand : 500 \$ Magda Popeanu : 500 \$
Fédération de netball amateur du Québec	Pour la participation de 2 équipes au championnat canadien du 15 au 18 mai 2015.	Total : 1 000 \$ Russell Copeman : 200 \$ Lionel Perez : 200 \$ Marvin Rotrand : 200 \$ Peter McQueen : 200 \$ Magda Popeanu : 200 \$
United Filipino Seniors of Quebec Inc.	Pour aider à l'organisation de programmes adaptés à leurs besoins.	Total : 1 000 \$ Russell Copeman : 400 \$ Lionel Perez : 300 \$ Marvin Rotrand : 300 \$
PROMIS	Pour aider l'organisme à poursuivre sa mission et favoriser l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à la société québécoise.	Total : 1 200 \$ Russell Copeman : 200 \$ Lionel Perez : 500 \$ Magda Popeanu : 500 \$



Place Lucy Tenants Association	Pour maintenir les activités sociocommunautaires des résidents en 2015.	Total : 700 \$ Russell Copeman : 400 \$ Marvin Rotrand : 300 \$
--------------------------------	---	--

Association des locataires de Place Newman (HLM)	Pour maintenir les activités sociocommunautaires des résidents en 2015.	Total : 700 \$ Russell Copeman : 400 \$ Marvin Rotrand : 300 \$
--	---	--

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1155265001

RÉSOLUTION CA15 170029

OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE DES BRANCHES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1141371008

RÉSOLUTION CA15 170030

REPORT DU CA - SÉANCE DE MARS 2015

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

De reporter au lundi 16 mars 2015 la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce prévue le 9 mars 2015 à 19 heures au Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, 6445, avenue de Monkland.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30.02 1154570003

RÉSOLUTION CA15 170031**DÉPENSE ADDITIONNELLE - CIMA+ - COUR DE VOIRIE MADISON**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 000 \$, avant taxes, pour un total de 14 946,75 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à CIMA+ S.E.N.C, en lien avec le projet de réfections structurales des abris à sel au clos de voirie Madison (CA14 170347), majorant ainsi le montant total du contrat de 43 690,50 \$ à 58 637,25 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1154921001

RÉSOLUTION CA15 170032**ORDONNANCE - ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX TAXIS**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'édicter une ordonnance ayant pour objet d'implanter les mesures suivantes sur l'avenue Northcliffe :

- Le retrait d'une zone de stationnement limité à 2 heures, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, d'une longueur approximative de 45 m (6 places) située sur le côté ouest de l'avenue Northcliffe, juste au nord du boulevard de Maisonneuve;
- L'implantation d'une zone de stationnement réservé en tout temps aux taxis (6 places), sur le côté ouest de l'avenue Northcliffe, d'une longueur approximative de 45 m, juste au nord du boulevard de Maisonneuve.

D'abroger l'ordonnance OCA14 17028 relative :

- Au retrait d'une zone de stationnement limité à 2 heures, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, d'une longueur approximative de 55,8 m (6 places) située sur le côté est de l'avenue de Vendôme, juste au nord du boulevard de Maisonneuve;
- À l'implantation d'une zone de stationnement réservé en tout temps aux taxis (6 places), sur le côté est de l'avenue de Vendôme, d'une longueur approximative de 55,8 m, juste au nord du boulevard de Maisonneuve;

De conserver toute autre réglementation en vigueur.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1156235001

RÉSOLUTION CA15 170033

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant *le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) afin de remplacer l'article 18.1 portant sur la disposition de biens.

40.02 1143571021

RÉSOLUTION CA15 170034

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA14 17238

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA14 17238 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser les établissements culturels sous le niveau du rez-de-chaussée dans les secteurs des catégories C.2 et C.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1141462017

RÉSOLUTION CA15 170035

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17246

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;



ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17246 visant à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'ajouter des pénalités advenant le non-respect d'une disposition liée à une résolution ou une décision déléguée approuvée en vertu de son titre VIII (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1141462013

RÉSOLUTION CA15 170036

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5405 À 5407, PLACE GROVEHILL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5405 à 5407, place Grovehill, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1146863002

RÉSOLUTION CA15 170037

PIIA - 4970, PLACE DE LA SAVANE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du PP-62-1 et PP-62-2, en tenant compte des critères proposés aux articles 17, 18 et 19 de la résolution et ceux relatifs aux articles 30, 32 et 668 du règlement (01-276), pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé au 4970, place de La Savane, tel que présenté sur les plans numérotés A-102 à A-105, A-108, A-301 à A-304 et A-401, signés par l'architecte Siamak Barin, de Barin Sencrl architecture & design et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 novembre 2014 ainsi que le plan d'aménagement paysager, signé par Louis Dubuc, architecte-paysagiste de l'association des architectes paysagistes du Québec et



estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 novembre 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000886929.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1140415011

RÉSOLUTION CA15 170038

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-81

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, un projet de résolution visant à modifier le projet particulier PP-61 (Résolution CA11 170464), de manière à inclure désormais, le bâtiment situé aux 5212-5216, avenue Gatineau et d'abroger le projet particulier PP-74 (Résolution CA14 170092), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

1. La résolution CA14 170092 approuvant le projet particulier PP-74 relativement à l'immeuble situé aux 5212 à 5216, avenue Gatineau est abrogée.
2. L'article 1 de la résolution CA11 170464 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble relatif au bâtiment situé aux 5192 à 5208, avenue Gatineau (PP-61) est modifié par l'insertion, après le lot "2 172 553", de ", 2 172 554".
3. Les articles 2 et 3 de cette résolution sont modifiés par le remplacement de l'adresse "5208" par l'adresse "5216".
4. Les articles 6 et 8 de cette résolution sont abrogés.
5. L'article 7 de cette résolution est modifié par le remplacement des mots "la présente résolution" par "la résolution (*insérer ici le numéro de la résolution*) modifiant le projet particulier PP-61 et abrogeant le projet particulier PP-74".
6. L'article 9 de cette résolution est modifié par le remplacement des mots "du bâtiment principal" par les mots "de tous les bâtiments".
7. L'article 16 de cette résolution est modifié par le remplacement du numéro d'article "19" par le numéro d'article "15".



8. L'article 17 de cette résolution est remplacé par le suivant: "17. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que toute demande de certificat d'autorisation d'aménagement d'une cour, visé par la présente résolution, est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à la section V de la présente résolution".

9. L'annexe A de cette résolution est remplacée par la suivante :

"ANNEXE A

Document intitulé : « Demande de modification du projet particulier PP-61 » préparé par l'architecte Guy Morand et estampillé le 8 janvier 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1150415001

RÉSOLUTION CA15 170039

DÉPÔT - REGISTRES - CERTIFICATS DES RÉSULTATS

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, les deux certificats des résultats à la suite de la tenue des registres concernant respectivement le *Règlement autorisant un emprunt de 3 638 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements* (RCA14 17243) et le *Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG* (RCA14 17245).

60.01 1154570001

RÉSOLUTION CA15 170040

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - DÉCEMBRE 2014

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

60.02 1154535001

RÉSOLUTION CA15 170041

DÉPÔT - BILAN - UTILISATION DES PESTICIDES



M. Russell Copeman prend connaissance du bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2014 et demande que ce bilan soit déposé au conseil municipal.

Un débat s'engage.

60.03 1141371009

RÉSOLUTION CA15 170042

MOTION - UTILISATION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté à l'unanimité la résolution CM14 0955 le 16 septembre 2014 appelant le gouvernement du Québec à soumettre la cigarette électronique à la *Loi sur le tabac*, pour que son utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU QUE la province de la Nouvelle-Écosse a récemment adopté une loi ayant des objectifs similaires à ceux présents dans la motion du conseil municipal et que d'autres provinces notamment celle de l'Ontario ont également indiqué vouloir légiférer en ce sens;

ATTENDU QUE la ministre Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a accueilli favorablement l'initiative de la Ville de Montréal et que son cabinet a indiqué qu'une mise à niveau éventuelle de la *Loi sur le tabac* inclura la cigarette électronique;

ATTENDU QUE dans son rapport intitulé *Inhalateurs électroniques de nicotine*, l'Organisation mondiale de la Santé recommande une réglementation municipale, provinciale et nationale afin de rencontrer ces objectifs :

- Éviter que la cigarette électronique attire les non-fumeurs et les jeunes et qu'elle devienne une porte d'entrée vers le tabagisme;
- Minimiser les risques potentiels sur la santé des utilisateurs et des non-utilisateurs de la cigarette électronique;
- Interdire les allégations non vérifiées sur les bienfaits de la cigarette électronique sur la santé;
- Préserver les efforts de la lutte antitabac déjà existants.

ATTENDU QUE Santé Canada n'autorise pas la vente de la cigarette électronique avec nicotine compte tenu qu'il n'est pas prouvé qu'elle permette aux utilisateurs de surmonter leur dépendance à la nicotine ou que les vapeurs émises lors de son utilisation ne soient pas nocives pour la santé;

ATTENDU QUE l'Institut national du cancer aux États-Unis a publié un rapport indiquant que la cigarette électronique peut être hautement cancérigène dans certaines circonstances appuyant ainsi de nombreux rapports dans lesquels la sécurité de la cigarette électronique est questionnée;



ATTENDU QU'en l'absence d'une réglementation du gouvernement du Québec, les organismes publics et parapublics tels l'Agence métropolitaine de transport et la Société de transport de Montréal ont modifié leur réglementation afin d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord a adopté dernièrement une réglementation interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de son territoire;

ATTENDU QUE la Direction générale de la Ville de Montréal a interdit à ses employés de faire usage de la cigarette électronique sur les lieux de travail et dans les véhicules de la Ville.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce mandate le directeur et les services de l'arrondissement afin de déposer un règlement pour que l'utilisation de la cigarette électronique soit interdite dans les installations municipales de son territoire là où les cigarettes traditionnelles sont interdites.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1153571001

RÉSOLUTION CA15 170043

ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2015

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2015* inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'événement *Une heure pour la Terre 2015*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1154570002

RÉSOLUTION CA15 170044

OFFRE - MESS - GUICHET MULTISERVICES EN LIGNE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter l'offre du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) de participer au service PerLE en adhérant au guichet multiservices en ligne disponible sur le portail gouvernemental *Service Québec Entreprises*, dont l'objectif est de regrouper l'identification et l'accès des permis et licences requis des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de façon à permettre aux entreprises concernées d'avoir accès, par ce guichet, aux formulaires de demandes de permis ou de licences de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.02 1153408001

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 10.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement



Les résolutions CA15 170020 à CA15 170044 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

